



# VILLE DE CROUY

(Aisne)

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**Séance du 12 juin 2012 à 19 h 00**

**Convocation du 4 juin 2012**

La convocation a été adressée, individuellement, à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 12 juin 2012 à 19 h 00,

**Le Maire,**

**D. MOITIÉ**

### **ORDRE DU JOUR :**

**N°1) APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**N°2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MARS 2012**

**N°3) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**N°4) PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION**

**N°5-1) URBANISME – ACQUISITION DE PARCELLES A M ET MME ROLAND DUMUR**

**N°5-2) – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR HENRI WATIN**

**N°6-1) TRAVAUX DE VOIRIE – DIVERSES VOIRIES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE– PROGRAMME 2011 / 2012**

**N°6-2) TRAVAUX DE VOIRIE – DIVERSES VOIRIES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE– PROGRAMME 2012**

**N°7) ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – MODIFICATION DES TARIFS 2012**

**N°8) MANIFESTATIONS 2012 – CONTRAT D'ENGAGEMENT**

**N°9-1) PERSONNEL COMMUNAL - COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) – MISE EN PLACE DE LA CHARTE D'ACTION SOCIALE**

**N°9-2) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES**

**N°9-3) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2012**

**N°10) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB DE CROUY**

**N°11) QUESTIONS DIVERSES**



### **N°1) APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

L'an deux mille douze, le 4 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation de Monsieur le Maire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOITIE, Maire.

Puis, il a été procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

#### **La séance ouverte, sont présents :**

M MOITIE Daniel, Maire,

M LECAT Marcel, Mme PREMONT Lina, M GERVAIZE Jean Michel, M MILLIER Gauthier, Adjoints,

M MARCHAL Jean-Bernard, M PLATRIER Claude, Mme GORET Florence, Mme DIAS Edith, M JEAN Jean-Yves, M GALIMENT Roger, M DELALIEU Jérôme, Mme DURAND Françoise, M ZAJAC Philippe, M POREAUX Jean Pierre, Mme DERIGNY Lydie, Mme MOREL Roselyne, M WUILLOT Didier, M VIGUES Gérard, M HIRSON Michel, conseillers municipaux.

**Excusé, pouvoir :** M PRIGENT Pascal représenté par M LECAT.

**Excusés :** M BREFORT Daniel, M FELIX Fabrice.



Monsieur LECAT Marcel est désigné comme secrétaire de séance.

---

### **ORDRE DU JOUR - MODIFICATION**

Monsieur le Maire propose d'inscrire le projet de délibération suivante :

3-2) *DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER*

11) *QUESTIONS DIVERSES*

Aucune observation n'étant formulée, le nouvel ordre du jour est adopté.

---

### **N°2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MARS 2012**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès verbal de la séance du 28 mars 2012

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté.

---

### **N°3-1) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu la délibération du 21 mars 2008, conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé :

En application du 15° alinéa de l'article L 2122-22

des décisions du Maire de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les ventes de :

**SCI DE LA RUE PASTEUR** – 1 rue du Capitaine PEAL – habitation – parcelle «le Village» section C n°4871 de 1a 41ca pour 140 000,00 € dont 10 000 € de commission d'agence.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** – rue Jean Moulin – terrain – parcelles «Sous les Taillepieds sud» section D n°1360 de 33a 70ca et «Sous les Taillepieds nord» section D n°1362 de 1ha 16a 30ca soit une superficie totale de 1ha 50a pour 179 400,00 €.

**LOGIVAM** – rue du Pressoir Chevalier – terrain – parcelle «Sous les Taillepieds nord» section D n°1299 de 5a 06ca pour 43 010,00 €.

**M CLEMENT Jean-Paul** – 26 avenue du Général Patton – terrain – parcelle «Les Grands Champs» section D n°536p de 2a 80ca pour 30 000,00 € + 4 500,00 € de commission d'agence.

**M CLEMENT Jean-Paul** – 26 avenue du Général Patton – habitation – parcelle «Les Grands Champs» section D n°536p de 3a 7ca pour 109 000,00 € dont 7 000,00 € de commission d'agence.

**Mme MAHBOUB Morghnia** – 12 cité des Près Jambons – habitation – parcelle «Les Quarante Esseims» section C n°4343 de 3a 54ca pour 146 000,00 €.

**Consorts LOMINSKI** – 39 avenue du Général Patton – habitation – parcelle «les Quarante Esseims» section C n°2142 de 2a 44ca et section D n°546 de 25ca pour 124 500,00 € et 7 500,00 € de commission d'agence en sus.

**Mme HADRYSIEWICZ Jeannine** – 14 rue Jean Jaurès – habitation – parcelle «Le Village» section C n°3357 de 12a 30ca pour 140 000,00 €.

**SARL CLOVIS IMMO** – 52, avenue du général Patton – habitation – parcelle «Les Grands Champs» section D n°1363 de 5a 55ca pour 90 000,00 €.

**LOGIVAM** – rue du Pressoir Chevalier – terrain – parcelle «Sous les Taillepieds nord» section D n°1297 de 4a 31ca pour 36 635,00 €.

**Mme VIGUES Sandrine** – 12, avenue du général Patton – habitation – parcelle «Le Village» section C n°4761 de 68ca pour 125 000,00 €.

**Consorts GOGUET** – terrain – parcelle «Les Charnières» section C n°264 de 9a 85ca pour 1 200,00 €.

**M et Mme GAUL Joël** – 10, rue des Fauvettes – habitation – parcelles «Les Pensiers» section F n°784 de 5a 23 & section F n°786 de 4a 77ca soit une superficie totale de 10a pour 197 000,00 € + 9 850,00 € de commission de négociation.

---

### **N°3-2) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner concernant les ventes :

**M & Mme Louis CERTIER** – 1 rue du 5<sup>ème</sup> ZOUAVE – habitation – parcelle «le Jardin de Terny» section E n°939 n° 1362 & n°1364 pour partie pour une superficie totale de 6a 45ca pour 115 000,00 €.

**M & Mme Jean Luc BECKER** – terrain – parcelle «Sous les Taillepieds nord» section D n° 1367 de 94ca pour 950,00 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, selon le vote ci-dessous, de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune sur ces déclarations.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

**Consorts VIGUES** – 10 rue Louis Charles Bertin – habitation – parcelle «la rue des Bagages» section C n°3648 de 4a 59ca pour 89 000,00 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, selon le vote ci-dessous, de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune sur cette déclaration.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20*	0	0	0

M VIGUES n'a pas pris part au vote.

**M & Mme Michel GIBOT** – 27 rue Henri Barbusse – habitation – parcelle «les Plantes» section F n°622 de 10a 50ca pour 140 000,00 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, selon le vote ci-dessous, de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune sur cette déclaration.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20*	0	0	0

M PLATRIER n'a pas pris part au vote.

---

#### **N°4) PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le changement d'affectation des locaux de bureaux de l'ancienne entreprise « baxi » sis avenue du Général Patton en maison des associations ne peut être effectué car le zonage actuel du Plan Local d'Urbanisme classe le bâtiment en zone Ui et non en zone Ub.

Aussi, il propose au Conseil Municipal :

- de modifier le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 13 octobre 2005, pour mener à terme le projet et permettre notamment l'ouverture de la nouvelle maison des associations.

Il s'agit de modifier le classement en partie de la zone Ui en zone Ub et Nℓ des parcelles, en bordure de l'avenue du Général Patton.

- de confier au Cabinet HOUDRY la mise en œuvre du dossier de modification.

#### **Le conseil municipal,**

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2005 approuvant le plan local d'urbanisme;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

après en avoir délibéré, selon le vote ci-dessous, décide

- d'approuver la décision de Monsieur le maire de modifier le plan local d'urbanisme,
- de confier au Cabinet HOUDRY la mise en œuvre du dossier de modification.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

#### **N°5-1) URBANISME – ACOUISITION DE PARCELLES A MONSIEUR ET MADAME ROLAND DUMUR**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a contacté Monsieur et Madame Roland DUMUR pour acquérir deux parcelles aux lieudits :

- « les Charnières» section C n°3938 de 1a 33ca,

- et « les Haudessons » section C n°3963 de 57ca.

Ces parcelles a été évaluées par la direction des services fiscaux, avis du Domaine en date du 30 mars 2012, à respectivement à 53,00 € et 23,00 € + ou - 10 %.

Monsieur et Madame Roland DUMUR ont donné leur accord par courrier en date du 6 février 2012, au prix du Domaine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide selon le vote ci-dessous, d'acquérir les parcelles section C n°3938 pour 53,00 € & C n°3963 pour 23,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir.

Les frais de notaire de la présente transaction seront à la charge de la commune.

Cette acquisition sera réglée sur les crédits ouverts à l'opération n° 0018 « terrains nus ».

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

## **N°5-2) URBANISME – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR HENRI WATIN**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a contacté Monsieur Henri WATIN pour acquérir une parcelle au lieudit « les Blancs Monts » section C n°3910 de la 98ca, pour l'aménagement de la bâche à eau (défense incendie).

Cette parcelle a été évaluée par la direction des services fiscaux, avis du Domaine en date du 24 avril 2012, à 80,00 € + ou - 10 %.

Monsieur Henri WATIN a donné son accord par courrier en date du 24 mai 2012, au prix du Domaine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide selon le vote ci-dessous, d'acquérir la parcelle section C n°3910 pour 80,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir.

Les frais de notaire de la présente transaction seront à la charge de la commune.

Cette acquisition sera réglée sur les crédits ouverts à l'opération n°0018 « terrains nus ».

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

## **N°6-1) TRAVAUX DE VOIRIE – DIVERSES VOIRIES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE – PROGRAMME 2012**

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition de subvention en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune de Crouy, selon le vote ci-dessous :

◆ sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité programme 2012, pour les travaux suivants :

N° OPERATION	NATURE DES TRAVAUX	APPELATION DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT TTC OPERATION	MONTANT HT OPERATION	SUBVENTION	CHARGE COMMUNALE
12-3103	VOIRIE	VC 24 rue des Rochettes	70 m	8 276,32 €	6 920,00 €	2 214,40 €	6 061,92 €
12-3104	VOIRIE	VC 16 rue des Bagages	152 m	4 925,13 €	4 118,00 €	1 317,76 €	3 607,37 €
12-3106	VOIRIE	VC 24 rue des Rochettes	70 m	11 616,87 €	9 713,10 €	3 108,19 €	8 508,68 €
12-3107	VOIRIE	VC 23 rue de la Gare	120 m	8 424,62 €	7 044,00 €	2 254,08 €	6 170,54 €
12-3108	VOIRIE	VC 2 & 21 rue L C Bertin et Joliot Curie	11 m	4 562,02 €	3 300,00 €	1 056,00 €	3 506,02 €
12-3109	VOIRIE	VC 62 rue du Capitaine Peal	90 m	5 803,58 €	4 852,49 €	1 552,80 €	4 250,78 €
MONTANT DES PROJETS				43 608,54 €	35 947,59 €	11 503,23 €	32 105,31 €

◆ s'engage : => à affecter à ces travaux 32 105,31 € sur le budget communal,  
=> à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

**N°6-2) TRAVAUX DE VOIRIE – DIVERSES VOIRIES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE– PROGRAMME 2011 / 2012**

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition de subvention en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune de Crouy, selon le vote ci-dessous :

♦ sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité programme 2011/2012, pour les travaux suivants :

N° OPERATION	NATURE DES TRAVAUX	APPELATION DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT TTC OPERATION	MONTANT HT OPERATION.	SUBVENTION	CHARGE COMMUNALE
11-3372	VOIRIE	VC 66 rue Maurice Dupuis	35 m	9 477,70 €	7 924,50 €	2 535,84 €	6 941,86 €
12-3277	VOIRIE	VC 23 rue de la Gare	80 m	17 990,71 €	15 042,40 €	4 813,57 €	13 177,14 €
MONTANT DES PROJETS				27 468,41 €	22 966,90 €	7 349,41 €	20 119,00 €

♦ s'engage : => à affecter à ces travaux 20 119,00 € sur le budget communal,  
=> à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

**N°7) ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – MODIFICATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2012**

❖ Il est proposé de fixer ainsi qu'il suit les tarifs qui seront pratiqués à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 lors des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

TARIFS 2012	Enfants scolarisés à Crouy		Enfants non scolarisés à Crouy	
Journée	15,00 €	11,00 € μ	35,00 €	15,00 € μ
Forfait semaine sans repas	45,00 €	36,00 € *	95,00 €	85,00 € *
Forfait semaine avec repas	55,00 €	44,00 € *	105,00 €	95,00 € *
Forfait camping	66,00 €		100,00 €	

\* forfait semaine comprenant quatre jours de centre  
μ prix journée après paiement d'un forfait semaine

avec un tarif dégressif pour les enfants issus de famille nombreuse de Crouy :

- 1<sup>er</sup> enfant : plein tarif - 2<sup>ème</sup> enfant : - 25 % - 3<sup>ème</sup> enfant et au delà : - 30 %.

❖ Il est proposé le maintien de la réduction de 20 % pour les enfants du personnel communal.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

**N°8) MANIFESTATIONS 2012 – CONTRAT D'ENGAGEMENT**

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager pour animer **la fête communale**, le 9 septembre après midi, le groupe « MIYO FRANCE » pour un montant de 2 354,00 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal autorise, selon le vote ci-dessous, Monsieur l'Adjoint délégué chargé des Fêtes et Cérémonies à signer le contrat d'engagement à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

Le coût des prestations sera réglé à l'article 6232 «Fêtes» du budget communal 2012.

**N°9-1 ) PERSONNEL COMMUNAL - COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)-  
MISE EN PLACE DE LA CHARTE D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire indique qu'afin de mieux accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du droit à l'action sociale devenu obligatoire (loi 2007-209 du 19 février 2007) et de renforcer la proximité avec les adhérents, l'Assemblée Générale du CNAS, qui a eu lieu en juin 2011 a adopté une charte intitulée « Charte de l'Action Sociale », annexée à la présente délibération.

Les objectifs de cette charte sont de prendre en compte d'une part, la dimension actuelle du CNAS en réaffirmant ses valeurs essentielles (solidarité et mutualisation) et d'autre part de donner encore plus de légitimité au rôle du délégué élu, délégué agent ainsi qu'au correspondant.

La mise en application de cette charte se traduira par des réunions de formations partagées auxquelles seront invitées à participer le délégué élu, le délégué agent et le correspondant de la collectivité.

Au sein de la commune de Crouy, il a été désigné :

- un délégué élu : Monsieur Marcel LECAT
- un délégué agent : Madame Nicole HARRE,
- un correspondant : Madame Angela CIARAVELLA

**Le Conseil Municipal prend acte de cette convention.**

---

### **N°9-2 ) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire après la mise à temps partiel d'un agent technique d'augmenter le nombre d'heures de travail hebdomadaire d'un autre agent.

Aussi, il propose :

- la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- et de l'autoriser à faire la déclaration de vacance d'emploi réglementaire auprès du Centre de Gestion de l'Aisne.

Les crédits suffisants sont ouverts au chapitre 012 du budget communal 2012.

Le poste libéré d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 32 h/ hebdomadaire est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 conformément à l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire en date du 27 mars 2012.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

### **N°9-3 ) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2012**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose de modifier le tableau existant suite à des suppressions de postes liés à des promotions internes ou à des avancements de grade, après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 27 mars 2012.

Les postes suivants sont supprimés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 :

- 1 ATSEM 2<sup>ème</sup> classe à 35h
- 1 rédacteur à 35h
- 1 attaché à 35h
- 1 Garde champêtre à 35h
- 2 adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe à 35h
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 31h30
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 32h00
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 26h00
- 2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à 22h

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, selon le vote ci-dessous :

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de Crouy à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois temps complet	Nombres d'emplois temps non complet
<b>Filière administrative</b>			
Attaché territorial	Attaché principal	1	
Rédacteur territorial	Rédacteur-chef	1	
	Rédacteur principal	1	
Adjoint administratif	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	2	
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	
<b>Filière technique</b>			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	11	2 à 29 h
<b>Filière police municipale</b>			
Garde champêtre	Garde champêtre chef	1	
<b>Filière médico-sociale</b>			
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	
<b>Filière animation</b>			
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	2 à 32h
<b>Filière culturelle</b>			
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	

2. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

**N°10) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB DE CROUY**

Le Conseil Municipal examine la demande de subvention exceptionnelle de 945,00 € présentée par le Football Club de Crouy.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Football Club de Crouy une subvention exceptionnelle de 945,00 € selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

\*Madame DIAS n'a pas pris part au vote.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits à l'article 6574 du budget communal 2012.

## N°11) QUESTIONS DIVERSES

- Elections législatives : tableau des permanences pour le 2<sup>ème</sup> tour.
- Remerciements : M FERIN pour des recherches sur une sépulture du cimetière militaire.
- Ramassage des Ordures Ménagères : dans le cadre des mesures de prévention des risques professionnels, il y a suppression du recours à la marche arrière. De ce fait, il est demandé à la commune de créer des aires de retournement ou des aires de stockage aux entrées des rues concernées. La Communauté d'Agglomération sollicite la présence d'un ou plusieurs conseillers lors d'une tournée de ramassage.
  - APEI : l'assemblée générale se tiendra le 29 juin 2012, à Villeneuve Saint Germain.
  - Offre d'emploi : l'entreprise Kasprzak cherche à recruter un jeune de – de 25 ans en CDI.
  - Remplacement médecin : un cabinet nous propose son service de recrutement pour 4 600,00 €.
  - CETE nord Picardie : organise une journée d'informations sur « l'espace public sous l'angle des cheminements pédestres » le 28 juin 2012 à Lille.
  - Cyclo cross de Belleu : organise une randonnée cyclo et VTT le 8 juillet 2012 de 7 à 13 h, selon différents parcours de 20 à 85 km.
  - Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie : organise un colloque «le sport comme mieux vivre ensemble» les 22 & 23 juin 2012 à Amiens.
  - Communauté d'Agglomération du Soissonnais : M POREAUX présente le projet retenu pour le futur complexe nautique.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.